



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

filière bois

Question au Gouvernement n° 1054

Texte de la question

FILIÈRE BOIS

M. le président. La parole est à Mme Sophie Auconie, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

Mme Sophie Auconie. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, les professionnels de la première transformation du bois, notamment des scieries de chêne, dans mon département de Touraine et plus généralement en France, connaissent depuis plusieurs années des difficultés d'approvisionnement en matière première. La mise en place du label UE par l'Office national des forêts, l'ONF, participe de la volonté de pérenniser l'outil de transformation du bois national et d'assurer un développement équilibré de la filière bois dans son ensemble. Afin d'apporter une réponse aux entreprises de sciage de chêne en proie aux difficultés d'approvisionnement, les services de l'État en région ont pour mission de réunir localement l'ensemble des parties prenantes pour partager un diagnostic et identifier les solutions à mettre en œuvre à partir, notamment, d'engagements pris réciproquement entre les acteurs économiques – exploitants forestiers ou scieurs.

En parallèle, l'ONF expérimente actuellement le déploiement d'un site de vente en ligne et de bourse en ligne, permettant d'améliorer la visibilité de l'offre de bois des forêts publiques, et notamment des lots de chêne labellisé. Le ministère entend-il encourager le développement de ce type de site internet pour les forestiers privés ? Enfin, le plan en gestation de la filière feuillus sera essentiel pour l'avenir des scieries de chêne. Il sera accompagné d'un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance. Monsieur le ministre, ce dispositif sera-t-il destiné à tous les acteurs de la filière ou particulièrement axé sur la modernisation de notre outil de sciage afin de réduire les tensions entre scieurs et exploitants ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir ainsi que sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame Auconie, je vous prie d'excuser Stéphane Travert, actuellement au banc du Sénat. Vous m'interrogez sur la filière bois ; la bonne nouvelle, c'est qu'on ne peut pas faire pire qu'hier ! On a une marge de progression importante. Cela fait des années que nous nous désespérons – à raison – de voir nos chablis partir en Chine et revenir sous forme de parquet. Dorénavant, on va s'organiser différemment parce que la filière présente un énorme potentiel économique, écologique et énergétique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes UDI-Agir et LR.)* Afin de résoudre les difficultés d'approvisionnement, le Gouvernement a engagé des actions structurantes. Début 2018, il a confié à M. Jean-Yves Caultet, président de l'ONF, une mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière bois, qui permettra de resserrer les liens entre les différents acteurs de la filière. Ce rapprochement, conformément à vos souhaits, améliorera la qualité du dialogue entre toutes les familles professionnelles, de l'amont à l'aval, dans la perspective de développer cette filière d'avenir qui

représente un levier majeur en matière de création de valeur ajoutée, de services environnementaux, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique.

Bien sûr, le développement de cette filière devra se faire en respectant la biodiversité. France bois forêt et France bois industries entreprises ont été invités à travailler avec France bois régions à l'élaboration d'un plan de la filière feuillus, comme vous l'espérez. Ce plan est attendu dans les prochains jours. Simultanément, nous travaillons à un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance, qui sera mis en œuvre dans le cadre du Grand Plan d'investissement, le GPI. Le volet agricole du GPI déploie également des outils en faveur de l'amont de la filière. Dans quelques semaines, nous allons signer, avec quatre ministres, le contrat de la filière bois fixant les grands projets amont et aval, car la structuration de la filière passera aussi par les débouchés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Auconie](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1054

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 juin 2018](#)